



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26692
8 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 8 NOVEMBRE 1993, ADRESSE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
DE LA BOSNIE-HERZEGOVINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
DES NATIONS UNIES

A 8 heures du matin (heure de New York) ce jour, une délégation conduite par Mgr Vinko Puljic, l'archevêque de Sarajevo, qui se rendait sous la protection de la FORPRONU en mission de paix autorisée à Vares, a été interceptée à Rajlovac, près de Sarajevo, par des forces serbes. Une fois de plus, la FORPRONU a cédé et, sous la menace, a laissé ouvrir le véhicule blindé de transport de troupes où voyageait la délégation.

Deux hommes d'escorte bosniaques attachés à la délégation, Jozo Andjic et Ferdo Dejanovic (tous deux Croates de Bosnie) ont été pris en otages par les Serbes. Les autres membres de la délégation, quatre prêtres catholiques, ont été renvoyés de force à Sarajevo. La délégation se rendait à Vares pour prôner l'harmonie et encourager les Croates locaux à retourner chez eux.

Cet incident n'est que trop semblable à l'assassinat de notre ancien Vice-Premier Ministre, M. Hakiija Turajlic, qui se trouvait sous la protection de la FORPRONU. Nous avons espéré et voulu croire que la FORPRONU et la communauté internationale ne permettraient pas que pareille chose se reproduise. Nous tenons la FORPRONU directement responsable des deux hommes qui se trouvaient sous sa protection et ont été pris en otages. Nous tenons aussi la FORPRONU responsable de l'échec de cette mission de paix et des conséquences défavorables qu'il peut avoir sur la situation délicate qui règne à Vares.

Pour réagir à cet événement avec toute la rapidité qui s'impose, étant donné les vies qui sont en jeu et l'importance du crédit et de l'intégrité des forces mandatées par l'ONU en République de Bosnie-Herzégovine, nous demandons, d'ordre de notre gouvernement, une réunion d'urgence du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Muhamed SACIRBEY
